



OFFICE DE TOURISME
Quai Cyrano Bergerac
1 rue des Récollets
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11
Portable : 06 07 69 38 61

**Extrait du registre des délibérations de
QUAI CYRANO
OFFICE DE TOURISME
BERGERAC**

Nombre de membres
En exercice : 11
Nombre de suppléants : 11
Titulaires : 5
Suppléants : 6

Pouvoirs : 1
Votants : 8 (sauf BP)

Séance du 25/03/25 à 17 h

Date de convocation :
18/03/2025

TITULAIRES PRESENTS : M Pascal Prévot, M Anthony Castaing, M Roland Fray, Mme Laurence Rouan, Mme Michèle Dorange

SUPPLEANTS PRESENTS : M Cédric Lougrat, M Jean-Jacques Chapellet, M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Michel Fernandez, M Yann Vergnaud

EXCUSE : M Frédéric Delmares, M Lionel Lacombe, M Julien Bourgeois, M Jean-Marc Fontaine, M Stéphane Mottier, M Joris Baudouin, Mme Sylvie Chevalier

ABSENTS : M Fabien Ruet, M Jean-Luc Bousquet, M Christophe Gravier

Secrétaire de séance : Mme Michèle DORANGE

n°2025_02_02

OBJET:

Avis du Comité de Direction
sur

**Objet de la délibération
N°02
Budget primitif 2025 de l'EPIC**

Vu les articles L. 2221-5 et L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L1612-1 et suivants sur l'adoption et l'exécution des budgets, Conformément au décret n° 2015-1002 du 18 août 2015 portant diverses mesures de simplification et d'adaptation dans le secteur du tourisme,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAB du 13 décembre 2023 créant l'EPIC Quai Cyrano,

Vu les statuts de cet EPIC,

Il convient d'adopter chaque année avant le 15 avril le budget de l'EPIC.

Le tableau présenté en annexe fait état du détail de ces dépenses et recettes qui s'équilibrent notamment par :
une subvention d'équilibre de la Communauté d'agglomération bergeracoise de 190 000 €,
un reversement de la taxe de séjour inscrite pour 431 000 €,
une subvention de la Communauté de communes de Montravail et Gurçon.

Le budget d'investissement s'élève lui à 112 973 € avec un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 12 750 €.

Les dépenses et recettes de fonctionnement reprennent par chapitre les éléments présentés dans le Rapport d'orientations budgétaires.

Le budget 2025 de l'EPIC s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 1 445 796€.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants présents.

Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne le 1^{er} avril 2025



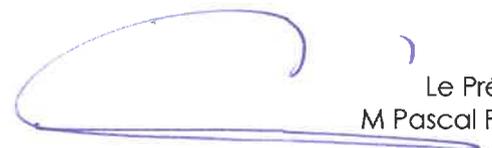
La directrice de l'EPIC
Mme Marion CORNILLE

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme. Bergerac,
le 31 mars 2025



Le Président,
M Pascal PREVOT